

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, à la Francophonie canadienne et à la Gouvernance souverainiste :

QUE la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, madame Agnès Maltais, dirige la délégation québécoise à la réunion des ministres provinciaux et territoriaux du Forum des ministres du marché du travail qui se tiendra le 24 septembre 2013;

QUE la délégation québécoise soit composée, outre la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de :

—madame Mélanie Harvey, attachée de presse, Cabinet de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

—monsieur Sébastien Tessier, conseiller politique, Cabinet de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

—madame Marie-Renée Roy, sous-ministre adjointe aux politiques, à l'analyse stratégique et à l'action communautaire, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

—madame Anne Racine, directrice, Direction des politiques d'emploi, des relations intergouvernementales et de la veille, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

—madame Lise Thiboutot, conseillère, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

60301

Gouvernement du Québec

Décret 954-2013, 18 septembre 2013

CONCERNANT le renouvellement du mandat de M^e John H. Limeburner comme membre et président du conseil d'administration de la Fondation universitaire de l'Institution royale pour l'avancement des sciences (Université McGill)

ATTENDU QUE l'article 5 de la Loi sur les fondations universitaires (chapitre F-3.2.0.1) prévoit que la Fondation universitaire de l'Institution royale pour l'avancement

des sciences (Université McGill) est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois et d'au plus sept membres, dont un président, nommés par le gouvernement et au moins trois membres doivent être choisis parmi une liste d'au moins six candidats dressée par l'établissement;

ATTENDU QUE l'article 6 de cette loi prévoit que les membres du conseil sont nommés pour un mandat d'au plus cinq ans et à l'expiration de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 843-2009 du 23 juin 2009, M^e John H. Limeburner a été nommé de nouveau membre et président du conseil d'administration de la Fondation universitaire de l'Institution royale pour l'avancement des sciences (Université McGill), que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE l'Université McGill propose une liste de candidats en vue de pourvoir à la nomination d'un membre de son conseil d'administration;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie :

QUE M^e John H. Limeburner, trésorier et directeur général du Service des placements, Université McGill, soit nommé de nouveau membre et président du conseil d'administration de la Fondation universitaire de l'Institution royale pour l'avancement des sciences (Université McGill) pour un mandat de trois ans à compter des présentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

60302

Gouvernement du Québec

Décret 956-2013, 18 septembre 2013

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la réunion du Conseil provincial-territorial des ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières qui se tiendra les 22 et 23 septembre 2013

ATTENDU QUE se tiendra à Québec (Québec) les 22 et 23 septembre 2013, une réunion du Conseil provincial-territorial des ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières;